



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20230925-2023057-DE



Séance du 25 septembre 2023 à 18h

2023/057

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Dominique GAYE, , Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Bruno CAZERES, Stéphanie MARQUEZ, Bernard LHOSSEIN, Caroline ECORCHON,

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Philippe SOULE PERE), Gisèle VINCENT (procuration pour Denis FEGNE), Laetitia CAZABAN, Juliette SALANNE (procuration pour Serge ALMENDRO), Ingrid BOUTARFA, Jean-Christophe MADELAINE (procuration pour Sébastien ABADIE), Régine TOSON (procuration pour Dominique GAYE), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 19 septembre 2023

CREATION D'UNE ZONE 30

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma directeur des mobilités douces prévoit d'instaurer une zone 30 sur le centre bourg et sur le quartier du Pouey (voir plans joints).

Le périmètre de la zone 30 a été définie dans le détail lors de la réunion du groupe de travail du 24 juillet 2023. Ces zones 30 seront matérialisées par des panneaux en entrée et sortie de zone ainsi qu'avec des marquages au sol. Jusqu'à la phase opérationnelle, le contour du projet peut être modifié.

Le Conseil municipal après avoir délibéré avec 16 voix pour et 3 abstentions, valide le projet de création d'une zone 30 présenté par la commission développement durable.

NB : un arrêté municipal sera pris pour la mise en place de la nouvelle limitation de vitesse sur ces secteurs.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE



Délimitation de la Zone 30 du centre-bourg

